

NECROLOGIE



Nous renouvelons toutes nos condoléances aux membres de la famille de Madame Ginette JACQUES décédée le 16 octobre dans sa 90ème année et qui repose désormais au cimetière communal. La famille vous remercie du fond du cœur pour les preuves de sympathie et d'affection témoignées lors de la cérémonie d'inhumation.

Le Maire et le Conseil Municipal

CARNET ROSE

Depuis le 16 juin dernier la commune a un habitant de plus : Timéo PEREIRA-TREZEUX qui est venu combler de joie sa famille. Nous lui souhaitons la bienvenue et adressons nos félicitations aux heureux parents. MD



TELETHON 2018

Le dimanche 9 décembre se déroulera la manifestation organisée par la Mairie au profit du TELETHON. Comme chaque année il y aura, outre les randonnées des clubs de marcheurs et autres activités, la possibilité de venir boire le vin chaud (avec modération), la soupe si vous préférez le sans alcool, ou de profiter de la restauration préparée par les bénévoles, tout cela pour 1 € par portion. La recette sera versée intégralement à l'AFM. MD

NOUVELLE AGENCE POSTALE À ESMANS



Rappelons que depuis un an le café LE DESTIN tenu par Mme Catherine OLIVIER au 26 de la Grande rue à ESMANS (77940) est également depuis peu une agence postale pour tout envoi de courriers, colis, recommandés avec vente de timbres et affranchissement, aux horaires d'ouverture habituels, à savoir :

Lundi, mardi et mercredi de 7h à 14h, puis 16h à 20h

Fermeture hebdomadaire le jeudi

Vendredi de 7h à 21h

Samedi de 8h à 21h

Dimanche et jours fériés de 8h à 20h.

Ce même commerce assure la vente du tabac, de la presse, de l'épicerie ainsi qu'un dépôt de pain d'un boulanger de Montereau.

Outre l'organisation de concours de belotes et de soirées à thème, il est possible de louer la salle de réception susceptible d'accueillir 50 à 60 convives.

Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Catherine OLIVIER au N° 01-64-31-84-86 où le meilleur accueil vous sera réservé.

MD

Directeur de la publication : Patrick Jacques
 Rédacteur en chef : Martine Dubois
 Équipe rédactionnelle : Martine Dubois, Marie Hélène Blanchet, Gérard Tournier, Bernard Creton.
 Maquettistes : Paul & Jean-Paul Mauduit
 Crédits photos : Mairie de Montmachoux
 PJM : mairie.montmachoux@gmail.com

LE MOT DU MAIRE :

APRÈS L'ADSL EN AOÛT 2012 À MONTMACHOUX, LA TÉLÉPHONIE MOBILE (4G) AVEC ORANGE AU PRINTEMPS 2019 !

Une excellente nouvelle pour cette rentrée, celle du déploiement de la téléphonie mobile à Montmachoux par l'opérateur ORANGE annoncé lors de mon discours à l'occasion de la Fête nationale et approuvé par délibération du Conseil municipal le 9 septembre dernier.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur le caractère proprement indigent de cette téléphonie mobile dans nombre de nos villages ruraux et bien évidemment dans le nôtre (tous opérateurs confondus) et il devenait urgent d'y remédier compte tenu de la part prépondérante du « Numérique » dans nos échanges quotidiens tant personnels que professionnels.

L'accord conclu à ce titre le 12 janvier dernier entre les pouvoirs publics et les 4 opérateurs nationaux a enfin contribué à débloquer cette situation parfaitement insupportable pour tous.

J'ai finalement été approché en juin dernier par l'opérateur ORANGE qui après investigations techniques nous a proposé de déployer deux antennes 4G sur la souche de cheminée de la Mairie qui constitue un point haut de la commune permettant de couvrir la totalité du village. (Voir article infra).

Le conseil municipal a approuvé ce projet déterminant pour notre commune et m'a autorisé à signer le bail relatif à la mise en place des équipements techniques, et ce en date 15 octobre dernier.

Dans l'intervalle, comme le prévoit la loi et la réglementation en la matière, l'opérateur ORANGE m'a fourni un dossier complet d'information librement consultable par tous les administrés en Mairie, aux jours et heures des permanences habituelles -Mardi et Jeudi de 18h30 à 19h30 ainsi que le samedi de 10h30 à midi- depuis le 13 septembre dernier, ainsi que sur notre site internet aux rubriques Mairie puis Travaux.

Au terme de cette période d'information légale de deux mois, ORANGE déposera une déclaration préalable de travaux nécessaire pour la réalisation effective de cette installation technique.

La mise en service de ce déploiement est prévue dans le courant du 1er semestre 2019.

Patrick JACQUES

Compteur de la souscription publique : 24.300 € soit un gain de 590 € depuis la dernière parution du PJM

POINT SUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX GRANDE RUE ET RUE DE LA FORTE PENSÉE

Les travaux de terrassement effectivement lancés le 5 février dernier ont pris fin en août dernier, après une interruption de trois semaines en juillet pour les vacances bien méritées de l'équipe SOMELEC qui a mené dans d'excellentes conditions ces travaux lourds et très impactants pour la circulation et le stationnement des véhicules dans la Grande rue.

Un changement de conducteur de travaux au mois de septembre sur tous les chantiers du secteur a retardé de quelques semaines la reprise de notre propre chantier.

La prochaine étape concerne la validation par ENEDIS des installations techniques pour permettre à SOMELEC de réaliser les raccordements électriques des riverains de la Grande rue et de la rue de la Forte Pensée. Une demande de rendez-vous a été faite à ce titre par SOMELEC.

Il en est de même concernant les communications électroniques d'ORANGE, dont les installations ont été validées avec réserves par l'opérateur, des modifications ou compléments sont à réaliser par SOMELEC afin de lever ces dernières.

Concernant l'éclairage public, il vient d'être procédé à l'installation des premiers mâts et lanternes dans la Grande rue, mais un retard de trois semaines est à attendre pour la rue de la Forte Pensée dont les mâts livrés n'ont pas la taille demandée.

Une mise en service de ce nouvel éclairage public devrait cependant pouvoir intervenir vers la fin du mois de novembre.

Rappelons qu'à ce titre les deux armoires anciennes de commande d'éclairage public de la Grande rue vont être supprimées, permettant l'économie de deux compteurs électriques, avec un rapatriement des commandes dans l'armoire électrique très récente du terrain de boules.

Il pourra alors être procédé à l'enlèvement de l'ensemble des pylônes béton des deux rues concernées, dont les 12 foyers existants de facture récente et bitensions remplaceront ceux des pylônes des rues de la Petite Vallée, de l'École, de Fresnes, ainsi que des chemins de Flagy et de la Mardelle.

Sur le plan financier, il a été effectué des règlements à hauteur de 150.567 €19 avec un solde global de travaux à régler de 100.912 €31 (Total de 251.479 €50) avant reversement par le SDESM des subventions de l'éclairage public pour un montant global de 66.500 €.

Le reste à charge ressortira par conséquent à 184.979 €95 dont il faudra déduire la subvention du Conseil départemental au titre du Fonds d'Équipement Rural « FER » de 30.023 € pour l'enfouissement des communications électroniques d'ORANGE soit un reste à charge de la commune de 154.956 €50.

Le Maire



VIDE GRENIER



C'est encore par une belle journée que le 9 septembre dernier a eu lieu la 30^{ème} édition du vide grenier organisé par l'Association des Loisirs de Montmachoux.

Les rues se sont remplies tout au long de la journée de visiteurs qui étaient venus chiner pour trouver « l'objet » dont ils avaient envie ou faire « l'affaire du jour ».

Merci encore aux bénévoles qui se sont investis pour que cette journée soit une réussite et plus particulièrement aux nouveaux venus Anouk Van et Christophe Marchand..

Nous vous disons, encore une fois, à l'année prochaine.

B.C.

JOURNÉE DU GOÛT

Puisque cette année fut exceptionnelle par le beau temps depuis le printemps, pourquoi la journée du goût qui s'est déroulée sur la Place du village le 14 octobre dernier, n'aurait-elle pas été, elle aussi, une réussite !

Comme maintenant depuis plusieurs années, les visiteurs ont pu déguster et acheter le boudin fabriqué sur place avec la traditionnelle pressée de pommes.

Bien sûr ils ont pu également prendre leur repas sur le stand tenu par les bénévoles de l'A.L.M.

Et encore merci à tous et toutes pour ces moments de convivialité

B.C.



DES NOUVELLES DE LA CCPM

TRAVAUX DE VOIRIE

La programmation 2018 des travaux de voirie pour notre commune concernaient les rues de la Bavette et du Libenois avec la réalisation d'un bicouche ; travaux effectivement réalisés par un sous-traitant de Jean LEFEBVRE à la fin du mois dernier.
La programmation 2019 prévoit en ce qui nous concerne la réalisation d'un bicouche sur la chaussée de la rue de Fresnes, à compter du printemps prochain.
MD

FLEURISSEMENT

Dans un précédent numéro nous vous sollicitons pour participer au fleurissement de la commune en proposant vos idées. Aucune réponse n'a été reçue, mais toutefois nous avons pu remarquer que certaines personnes soucieuses de l'embellissement de notre village avaient déjà pris des initiatives. Il n'y a qu'à regarder les photos.

Pour ce qui concerne l'entrée du village en arrivant de Voulx, on peut voir l'aménagement et le fleurissement du « haricot » par une équipe de bénévoles sous la houlette de Monique CHARET.

Félicitations et merci à toutes et tous.
MD



FESTIVITES DES 13 ET 14 JUILLET

C'est dans une ambiance des plus chaleureuse que s'est déroulé le 13 juillet au soir, le repas proposé par l'ALM. Les 70 personnes présentes ont apprécié la soirée «MOULES FRITES».
Avant de poursuivre la fête aux sons des flonflons, petits et grands se sont réunis pour la traditionnelle retraite au flambeaux au travers des rues de Montmachoux.
Chacun est rentré chez lui avec le souvenir d'un plaisir partagé et tous se sont donnés rendez-vous pour l'an prochain.

Merci à toutes et tous de votre présence qui prouve qu'un village peut vivre de beaux et bons moments.

B.C.



Pour poursuivre les festivités, Monsieur le Maire nous a gratifiés de son traditionnel discours Républicain avec l'annonce d'une excellente nouvelle, celle du déploiement de la téléphonie mobile dans le courant du 1er semestre 2019 (voir article afférent).

Il a par ailleurs rappelé l'embauche en mai dernier d'un nouvel employé communal, Daniel GONCALVES, présent pour la circonstance, qu'il a qualifié « d'homme à tout faire » précieux pour l'entretien de tous les bâtiments et espaces communaux.
Il n'a pas manqué de féliciter Madame Sylvie KUEHNEN en lui remettant le diplôme pour ses 20 années de travail dans le secteur bancaire.

Il a ensuite procédé à la remise des dictionnaires encyclopédiques LAROUSSE à deux des 4 futurs collégiens présents - Manon ROGER-VALLET et Flavien DOHAN en leur souhaitant une parfaite réussite dans leurs études.

La cérémonie s'est achevée par le non moins traditionnel vin d'honneur et le buffet bien fourni préparé par des bénévoles et membres du Conseil municipal.

MD

DEPLOIEMENT DE LA TELEPHONIE MOBILE A MONTMACHOUX



Il est inutile de rappeler que le réseau de téléphonie mobile sur la commune de MONTMACHOUX est des plus indigent, tous opérateurs confondus, et sans aucune amélioration ces dernières années.

A ce titre les pouvoirs publics à compter de 2016 ont mis en œuvre des mesures afin d'améliorer cette couverture, notamment dans les communes rurales en instaurant une plateforme dédiée « France Mobile » destinée à recenser les dysfonctionnements.

C'est dans ce cadre qu'a été ouvert par nos soins un dossier de réclamation N° 4054 en septembre 2017 confirmant l'absence d'accès à l'internet mobile (3G et 4G) pour les 4 opérateurs nationaux : Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free et ce sur l'ensemble de la commune.

Par courrier en date du 20 mars 2018, Madame la Préfète de Seine-et-Marne nous avait informés que la Région Ile de France disposait d'un quota semestriel de 31 signalements pour lesquels la Préfecture de Région avait priorisé pour le département de Seine-et-Marne 23 signalements dont celui de Montmachoux.

A ce titre, il était mentionné que suite à l'accord conclu le 12 janvier 2018 par le Gouvernement et les 4 opérateurs précités, ces derniers s'engageaient à offrir un service de qualité avec une couverture 4G dans un délai maximum de cinq ans.

Il était ajouté que l'agence du Numérique devait analyser ces 23 signalements et les transmettre aux opérateurs pour apporter une réponse aux difficultés signalées.

C'est dans ce cadre que j'ai été approché courant juin dernier par ORANGE qui au terme de premières investigations techniques avait identifié la possibilité d'utiliser la souche de cheminée de la Mairie, point haut de la commune, pour supporter deux antennes 4G de nature à pouvoir couvrir la totalité du village.

Un premier rendez-vous le 28 juin dernier a permis de confirmer à nos interlocuteurs notre engagement à faciliter ce projet déterminant pour la

commune, qui constituait par ailleurs l'un des points majeurs de notre profession de foi d'apporter au plus vite, après l'arrivée de l'ADSL en août 2012, une couverture mobile convenable.

Dès le 2 juillet dernier, ORANGE a fait réaliser par une entreprise spécialisée et au moyen d'un drone un panoramique photographique à 360° autour de ladite cheminée qui a confirmé la pertinence de ce projet d'installation.

A l'occasion d'une seconde réunion technique en Mairie le 13 juillet dernier, il a été convenu des conditions techniques et administratives de ces installations consistant en la pose de 2 antennes panneaux 4G sur la cheminée, fixées par ceinturage à l'aide de fer plats, peintes de couleur dito existante (briques), ainsi que des équipements techniques installés dans le bureau situé au premier étage.

A ce titre, il a été établi un projet de bail à consentir pour une durée initiale de 12 ans, renouvelable ensuite de plein droit par périodes de 6 ans sauf dénonciation par l'une des parties, pour la mise en place de l'ensemble des installations techniques, tant sur la cheminée que sur une surface de l'ordre d'un m² 50 à l'étage de la Mairie (à la charge exclusive de l'opérateur) moyennant un loyer annuel de 3.000 € prenant effet à la date de signature dudit bail, et assujetti d'une augmentation annuelle de 1% à la date anniversaire de prise d'effet du loyer.

Rien ne s'opposera dès lors à la réalisation effective de cette installation technique que nous appelions depuis longtemps de nos vœux et qui permettra enfin à l'ensemble des habitants de notre commune de bénéficier d'une couverture de téléphonie mobile et d'internet satisfaisantes.

Suite à la délibération du Conseil municipal prise à l'unanimité le 13 septembre dernier en faveur du projet, j'ai personnellement signé ledit contrat de bail en date du 15 octobre 2018.

Il est prévu pour le raccordement électrique des installations de l'opérateur la souscription d'un abonnement électrique également à sa charge.

La mise en service effective est prévue au plus tard au 1er juin 2019 mais pourra cependant être antérieure à cette date prévisionnelle.

J'ajoute en outre que pour satisfaire la législation en la matière, une période d'information de deux mois des habitants de la commune est ouverte depuis le 13 septembre 2018, date de réception par courrier RAR dudit dossier d'information, librement consultable en Mairie aux jours et heures des permanences habituelles (Mardi et Jeudi de 18 h 30 à 19 h 30 et le samedi matin de 10 h 30 à midi).

Par ailleurs afin d'en faciliter l'accès, l'intégralité de ce dossier est également consultable sur le site internet de la commune « Montmachoux.fr », aux rubriques Mairie puis Travaux.

Au terme de la période d'information précitée, ORANGE déposera en Mairie une déclaration préalable de travaux dont l'instruction sera réalisée dans le délai légal maximal de deux mois.

Rien ne s'opposera dès lors à la réalisation effective de cette installation technique que nous appelions depuis longtemps de nos vœux et qui permettra enfin à l'ensemble des habitants de notre commune de bénéficier d'une couverture de téléphonie mobile et d'internet satisfaisantes.

Patrick Jacques

POINT SUR LA ZEME TRANCHE DE RESTAURATION DE L'EGLISE

Je rappelle que de concert avec mon collègue Jean-Claude TOURNIER de CHEVRY EN SEREINE, nous avons mutualisé l'assistant Maître d'œuvre, TERRES ET TOITS au début de l'année 2018, puis retenu le même architecte, Jacques MOULIN du Cabinet d'architecture 2BDM au titre d'une consultation lancée en commun (Procédure adaptée) au printemps dernier.

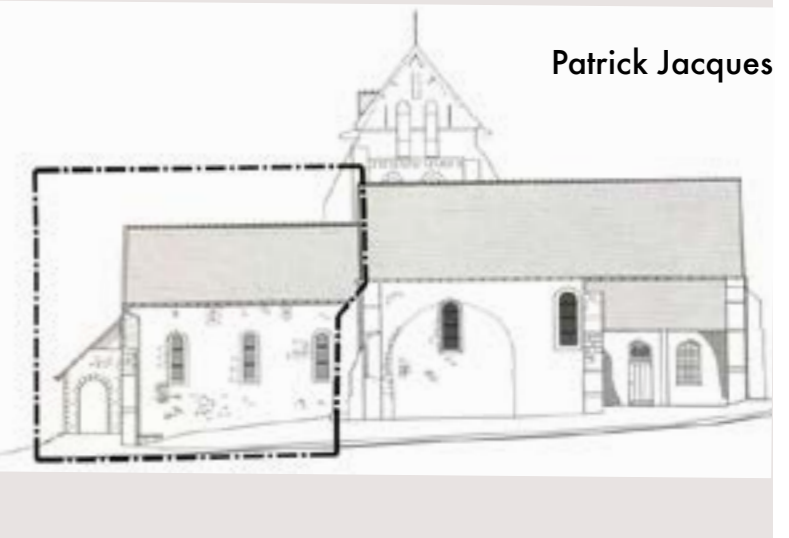
Nous avons ensuite défini avec le représentant de 2BDM, M. Alexis MULLER la nature des travaux respectifs que nous souhaitons réalisés, puis rencontrés avec mon collègue et notre AMO le Conservateur régional des Monuments Historique à la DRAC Île-de-France pour obtenir l'accord de principe de l'engagement de l'état sur notre seconde tranche de restauration portant en ce qui nous concerne sur la nef et le porche de l'église.

Ces travaux de restauration dont le coût prévisionnel HT ressort à 365.902,72 € devant donner lieu à une tranche dite ferme de 241.311 € 72 et une tranche dite conditionnelle de 124.591 € programmées si possible en 2019 et 2020, voire sans doute décalées d'un an en raison des délais d'instruction (4 mois) du permis de construire déposé en Mairie le 21 août dernier.

Ce dossier est actuellement à l'étude auprès de l'architecte des bâtiments de France et de la Conservation régionale des monuments historiques, dont nous attendons de connaître le positionnement calendaire pour négocier ensuite auprès de la Région Île-de-France et le Département de Seine-et-Marne le bénéfice d'un « contrat rural » qui permettrait de compléter le montage financier de cette seconde tranche.

Je rappelle que le contrat rural est assorti d'un plafond de travaux subventionnables de 370.000€ HT qui couvre par conséquent l'enveloppe des travaux devant être engagé pour cette seconde tranche.

Patrick Jacques

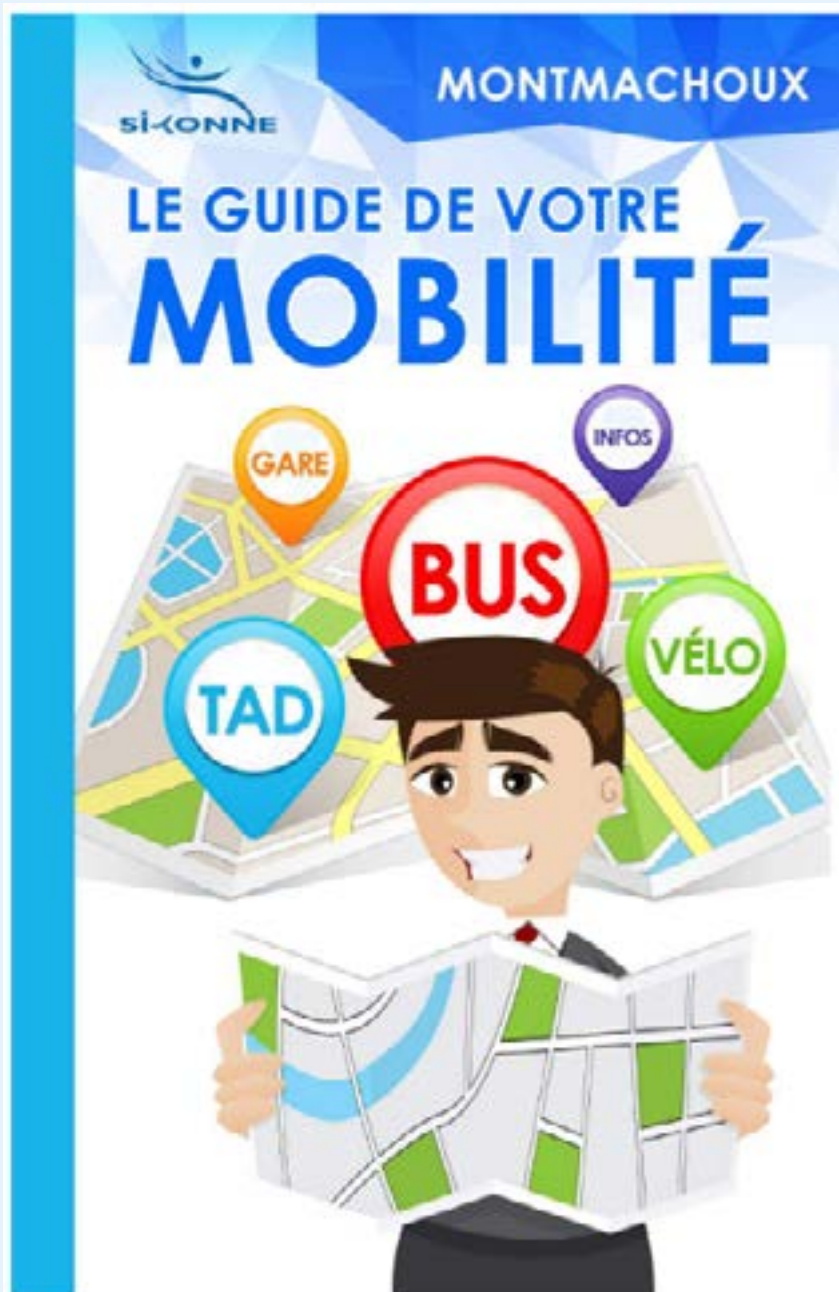


TRANSPORT A LA DEMANDE « TAD »

Rappelons que Montmachoux est adhérent du syndicat de transport SITCOME depuis janvier 2014 et qu'il bénéficie à ce titre d'un TAD (Transport à la demande) très attractif en raison du nombre de rotations proposées tous les jours à l'exception des dimanches et jours fériés.

Cette ligne N° 5 concerne également les communes de La Brosse Montceaux, Cannes Écluse, Esmans et Montereau.

Pour bénéficier de ce service, il est nécessaire de demander au préalable la délivrance gratuite de la carte SIYONNE au moyen de formulaires disponibles en Mairie ou par le site internet du SITCOME. Le coût du transport peut être assuré avec tout PASS NAVIGO, IMAGIN'R ou bien ticket T acheté à l'unité ou par carnet de 10.



Pour toute information ou réservation un seul N° de téléphone : 01-60-96-19-46

Rappelons que la commune a réglé pour 2018 une participation financière de 5.700 € pour le bénéfice de ce TAD et qu'il convient par conséquent qu'un maximum d'administrés recourent à ce service afin d'en amortir le coût.

Une montée en puissance du nombre de transports est enregistrée depuis plusieurs mois, mais ces chiffres ne sont pas encore à la hauteur de nos attentes.

Enfin, rappelons que tous les vendredis et samedi s soir le TAD offre un service spécial de retour depuis Montereau jusqu'à une heure du matin pour les sorties spectacles, cinéma, dîners en ville etc...

M.H. B

RECETTE D'AUTOMNE



Cette année est riche en pommes. Alors pensons aux traditionnels beignets dont voici ci-dessous une recette simple et facile. Les proportions sont données pour 6 personnes.

300 g de farine
1.2 sachet de levure chimique
3 oeufs
24 cl de lait
5 pommes
Sel
Huile de friture

Préparation :

Dans un saladier, versez la farine et la levure et creusez un puits. Mettez les trois jaunes d'oeufs et une pincée de sel. Mélangez.

Ajoutez le lait progressivement. Quand la pâte est homogène, ajoutez les deux blancs d'oeufs battus en neige.

Pelez les pommes et évidez-les. Puis coupez-les en rondelles régulières.

Trempez les rondelles dans la pâte et faites-les frire.

Servez les beignets avec du sucre !

La pâte à beignet peut être aussi utilisée pour faire des beignets nature

Bonne dégustation

MDB